

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 84 (1948)
Heft: 31

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Au Congrès de la F.I.A.I. à Interlaken. — Vaud: Les nouveaux traitements. — Maîtres spéciaux. — Un départ. — † J. Saugy. — Conférence C. Freinet. Association des maîtresses de travaux à l'aiguille. — Postes au concours. — Genève: L'O.S.L. à Genève. — Neuchâtel: Commission pédagogique et commission de presse. — Après 25 et 40 ans. — Félicitations. — Rencontre franco-suisse d'éducateurs. — Jura: Séance du comité général S. P. J.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *H. J.: Le centenaire de la constitution de 1848. — J.-P. Rochat: Vaumarcus, camp des éducateurs. — La page du cinéma. — Information: Le Castelet.*

PARTIE CORPORATIVE

De notre collègue vaudois, H. Peitrequin, Goumöens-la-Ville, nous recevons les lignes ci-dessous. Peitrequin, un retraité! qui le croirait à voir son alerte jeunesse, l'aisance qu'il montre à prendre contact avec celle-ci ou celui-là, se débrouillant un peu dans toutes les langues, et suivant toutes les séances avec un intérêt manifeste? Merci, collègue Peitrequin, de l'exemple de fidélité que vous donnez sans cesse.

La délégation romande.

AU CONGRÈS DE LA F.I.A.I. A INTERLAKEN, du 2 au 7 août 1948

Mesdames et Messieurs,
Meine Damen und Herren,
Ladies and Gentlemen,

C'est par ces mots, souvent répétés par les orateurs et les traducteurs, que le congrès s'est ouvert, dans le beau collège Primarschule, à l'avenue Général Guisan.

Le bureau d'organisation et de réception s'organise au n° 12 du troisième étage. Déjà deux dactylos sont à leur poste et tapent programmes et circulaires en deux et trois langues.

Les délégués de quinze pays arrivent et se rassemblent dans une classe. La petite Suisse, par la voix de M. Egg, président du S.L.V., leur souhaite une cordiale bienvenue et aussitôt les traducteurs répètent: Schön Willkommen et Good Welcome!

M. Dumas ajoute d'aimables paroles, déclare la séance ouverte et rapporte sur l'activité de la F.I.A.I. depuis le congrès d'Edimbourg en 1947. Ce rapport n'est guère optimiste et chacun le comprend. La vie matérielle du secrétaire général et de sa chère fédération n'a pas retrouvé son équilibre depuis la guerre. Mais il faut que cette institution vive et il faut avoir confiance dans le rétablissement de l'ordre européen et mondial.

Toutefois, sur l'avenir de la F.I.A.I., les avis sont très divers et presque négatifs. La discussion est confuse. C'est alors que Mrs. Parker, dans un discours bien dit et très écouté, élève le débat à des hauteurs sublimes, vertigineuses et même stratosphériques, proposant un idéalisme humanitaire presque inaccessible.

Mais, dit-on en allemand, *alles is relativ*, et en anglais, *it is long between the cup and the lips*. C'est vrai, mais les fortes paroles de la déléguée anglaise rassèrent les esprits inquiets des membres de la F.I.A.I. A la clarté extérieure, météorologique, correspond aussitôt une clarté intérieure, psychologique et bienfaisante.

Le mercredi, M. Michel rapporte au nom de la Commission des comptes. Depuis la guerre, en raison des difficultés des échanges monétaires, plusieurs pays ont suspendu le versement de leurs cotisations, mettant dans un cruel embarras le secrétaire général et paralysant tous les moyens d'action.

Seulement 13 % de l'argent est rentré et la solution du problème, pour le recouvrement du reste, est presque insoluble. Longue discussion, aussi trouble que le brouillard qui règne dans le ciel de l'Oberland. **Wait and see**, maintenir un **modus vivendi** provisoire, telle est, semble-t-il, la seule perspective à admettre pour l'instant.

Mercredi après-midi et jeudi matin, changement de programme. Malgré la pluie, les délégués de la F.I.A.I. et ceux de la F.I.P.E.S.O. siègent ensemble, autrement dit l'enseignement primaire avec l'enseignement secondaire.

Deux séances intéressantes. Les discussions les plus courtoises permettent d'échanger des idées générales qui varient naturellement suivant les pays, mais finissent par s'harmoniser. « Comment déterminer les aptitudes à suivre l'enseignement secondaire? », tel fut le sujet principal. M. Borle, Vevey, représente la Suisse romande. Les traductions, fort habilement faites, libres ou littérales, donnent lieu à quelques remarques et, sans trop de peine, on arrive à fixer cinq résolutions.

Le congrès traite encore de la « charte du personnel enseignant » et de l'« éducation populaire des adolescents ».

Un soir, on entend, avec infiniment d'intérêt, les déclarations de deux collègues allemands, de Hambourg et Brunswigg, sur l'enseignement dans leur pays depuis la guerre. Travail ardu, mais en bonne voie de développement.

La dernière séance F.I.A.I. est consacrée à des prestations administratives. Tout d'abord, les statuts devront être révisés.

M. Dumas, fatigué, seul sur la brèche ces dernières années, voudrait quitter son poste de secrétaire général, mais, vu la situation et les circonstances, il accepte une réélection.

Il faut ensuite élire un secrétaire-trésorier. Le choix se porte sur M. Michel, de Lausanne. Il est élu à l'unanimité et vivement applaudi, ce qui cause le plus grand plaisir à M. Dumas et à toute la fédération. Chacun reconnaît en lui, en cette période critique, le **right man in the right place**. Pendant le congrès, M. Michel s'est fait remarquer par

son calme, son esprit de pondération, ses interventions pleines de bon sens, son intelligence, son jugement méthodique, son action pratique. Il sera, pour M. Dumas, un collaborateur qualifié. La Suisse entière est heureuse de ce choix et lui souhaite une activité féconde au sein de la fédération.

Dernier acte. Le congrès passe de la pédagogie à la gastronomie. Tous les participants, primaires et secondaires, sont convoqués, jeudi soir, à l'hôtel de la Croix-Blanche, à un banquet offert généreusement par le gouvernement bernois.

Après un excellent menu, des discours furent prononcés par des orateurs de Berne, Interlaken, etc., sous la présidence de M. Michel.

En fin de soirée, divers groupes se forment et de diverses nationalités. On partage le verre de l'amitié, des chants se font entendre en diverses langues et des propos sont fraternellement échangés. C'est la fin officielle du congrès.

Vendredi, le soleil ayant daigné se montrer radieux, on en profite pour joindre une fois encore l'agréable à l'utile. La plupart des participants se rendent à Interlaken-Ost-Est-East pour aller voir la plus belle fille du canton de Berne, la « Jungfrau », 3.720 mètres, par la Petite-Scheidegg, et retour par Grindelwald. Course réussie, mais que de monde ! Puis ce fut la séparation, la diaspora générale, avec mille souvenirs et ces mots amicaux de la petite Suisse à tous les congressistes : Bon voyage ! Schöne Ruckkehr ! Good Return !

Un congressophile : H. Peitrequin.

VAUD

LES NOUVEAUX TRAITEMENTS

Voici que nous commençons à sentir les bienfaits du statut ; on a touché presque partout les nouveaux traitements et la rétrocession de ce qui nous était dû depuis le 1er janvier. Pour s'être fait attendre cette manne n'en a pas moins été reçue avec plaisir.

Dans les villes, il y a eu, par contre, de grandes déceptions quand on a constaté que l'amélioration uniforme accordée par le Conseil d'Etat à chaque maître de la même catégorie se réduisait à 300 ou même 200 francs parce que les villes ne versaient plus d'indemnité de résidence. Que les collègues citadins patientent encore un peu ; l'Union des principales communes vaudoises examine avec bienveillance leur situation et prendra une décision prochainement. Il n'y a aucune raison pour que le corps enseignant des villes soit moins « amélioré » par rapport à 1947 que celui de la campagne. Nos autorités communales le comprennent bien.

J'ose espérer que l'article paru dans le bulletin du 10 juillet aura permis à chacun de vérifier son compte. Les municipalités ont reçu du Département de grands tableaux portant le détail des traitements, tableaux qui doivent être communiqués aux maîtres. Chacun peut donc demander à son boursier de lui montrer ce tableau et il ne faut pas manquer de le faire avant d'envoyer un recours au Département.

Il faut vérifier aussi si le 2% pour l'A. V. S., qui sur les tableaux du Département était déjà calculé, n'a pas été déduit une seconde fois par la commune. Nous apprenons que cette erreur a été faite dans quelques endroits.

Nous disions dans le bulletin du 10 juillet que nous reparlerions des augmentations pour années de service. Sur la feuille que chacun a reçue du Département était inscrit en première ligne le chiffre de notre traitement de base. La différence entre ce traitement versé par la commune et notre ancien traitement de base est plus élevée que l'amélioration accordée par le Conseil d'Etat pour 1948 (voir « Educateur » du 10 juillet). Cela provient du fait que en vertu de l'article 107 du statut, tout fonctionnaire a droit dès 1948 au moins au minimum prévu pour sa classe.

Il est donc normal que les augmentations pour années de service soient moins fortes que précédemment. L'Etat ristournera aux communes ce qu'il retient sur ces augmentations afin de leur aider à payer le nouveau traitement de base. Or pour le 1er semestre 1948, nous avons touché les augmentations selon l'ancien système. Celles que nous toucherons le 15 septembre et le 15 décembre seront donc beaucoup moins fortes car il faudra que l'Etat récupère ce qu'il nous a versé en trop dans le 1er semestre. Ainsi, un instituteur au maximum touchera cet automne 200 fr. d'augmentation environ, plus le tiers de l'allocation (part de l'Etat).

Il faut savoir que l'ancien système des augmentations trisannuelles pour années de service est maintenant remplacé par l'article 53 du statut des fonctions publiques cantonales :

Article 53. — Au début de chaque année civile et après six mois au moins de fonctions définitives, le fonctionnaire a droit à une augmentation ordinaire de traitement, qui est égale au dixième de la marge prévue entre le minimum et le maximum de sa classe, mais de deux cents francs au plus.

Ce nouveau système ne fonctionnera parfaitement qu'à la fin de la période transitoire.

Au sujet des allocations pour enfants payées par l'Etat en même temps que les augmentations pour années de service, je rappelle qu'elles sont modifiées dans le courant de l'année si le nombre des enfants change.

M. Mt.

MAITRES SPÉCIAUX

Les maîtres chargés d'un enseignement spécial (travaux manuels, gymnastique, dessin) ont quelque peine à vérifier le calcul de leur nouveau traitement, la base variant parfois de l'un à l'autre dans une même catégorie. Leurs cas devront sans doute être examinés à nouveau. Le comité central se chargera de grouper les demandes d'explications.

Ces collègues sont priés d'envoyer leur décompte au président de la S. P. V., M. R. Gfeller, 2, chemin de la Batelière, Lausanne.

M. Mt.

UN DÉPART

Nous apprenons qu'un de nos collègues, Monsieur Willi, instituteur à Pully, quitte l'enseignement pour devenir instructeur.

Le corps enseignant regrette de voir partir ce collègue qui, remarquablement doué, aurait pu continuer à travailler avec succès au bien de l'école.

Monsieur Willi a rendu de grands services à ses collègues en éditant, en collaboration avec Monsieur Barraud, les brochures intitulées « Leçons pratiques » ; il était président de la commission de presse nouvellement créée et il a toujours accepté avec bonne grâce les tâches que la S. P. V. lui confiait.

Nous formons des vœux pour sa nouvelle carrière.

M. Ml.

† **Julien Saugy.** — Le 26 juin de nombreux amis et connaissances rendaient, à Yverdon, les derniers honneurs à M. Julien Saugy, instituteur émérite, décédé après une longue maladie supportée avec une grande résignation et beaucoup de courage.

Né à Rougemont, en 1883, M. Saugy entra à l'École normale en 1901 et obtint son brevet en 1905. Il débuta dans l'enseignement à Valayres sous Montagny. En 1915 il vint à Yverdon où il enseigna avec beaucoup de succès jusqu'en 1940, date à laquelle il prit une retraite bien méritée.

Homme d'une haute intégrité, M. Saugy joignait à une grande simplicité une cordialité et un respect de son voisin jamais en défaut. Toujours de bon conseil et prêt à rendre service, il laissera parmi ses nombreux amis et connaissances un excellent et durable souvenir.

A côté de son activité scolaire M. Saugy fit partie, pendant de nombreuses années, de la « Récréation » ; il fut aussi durant une longue période membre du Comité des Carabiniers d'Yverdon.

Il eut le plaisir de voir une de ses filles enseigner à Yverdon pendant près de trois ans. Actuellement, son fils fait partie du Corps enseignant de cette ville, cela depuis 1946.

Figure bien yverdonnoise, bien que très attaché à son Pays d'Enhaut, M. Saugy laisse d'unanimes regrets parmi tous ceux qui ont eu le bonheur de la connaître.

A sa famille affligée nous adressons nos sentiments de profonde sympathie.

CONFERENCE CÉLESTIN FREINET

Le 18 septembre, à 14 h. 30, à l'Aula de l'École normale.

Sujet: **Une méthode naturelle d'éducation.**

Cette causerie est offerte aux membres de l'Association vaudoise des maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine.

Non membres, entrée : 1 franc.

**ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE
DES MAITRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE**

*Assemblée générale, à 14 h. 30, au Comptoir Suisse. Salle No 2.
Samedi 18 septembre*

Ordre du jour.

1. Partie administrative.
2. Conférence de M. Veillard, juge de l'enfance. Sujet : « Jeunes filles d'aujourd'hui ».
3. Visite du Comptoir.

Sur présentation de la carte de convocation, chaque membre recevra, **au guichet No 1, entrée Jomini**, un billet offert par l'Association, donnant droit à une entrée.

Le Comité.

POSTES AU CONCOURS

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux. Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 1er service.

Jusqu'au 17 septembre, à 17 heures :

Vucherens. — Institutrice. Entrée en fonctions : 1er novembre.

Jusqu'au 21 septembre, à 17 heures :

Bercher. — Institutrice.

Ecoteaux. — Institutrice.

Ormont-dessous. — Instituteur aux Voëttes. Entrée en fonctions : 1er novembre.

Vevey. — Institutrice. Obligation d'habiter la commune. (Ne se présenter que sur convocation.) Entrée en fonctions : 1er novembre.

Villars-Ste-Croix. — Institutrice.

Forel. — Instituteur au Grenet. Entrée en fonctions : 1er novembre.

GENÈVE

L'O.S.L. à GENÈVE

Nous avions annoncé l'automne dernier la parution dans un numéro d'été du résultat de l'exercice 1947-48. C'est la raison de cet article. Mais de bilan... point n'en a été fait !

En effet, vu l'extension que prend notre œuvre à Genève, nous avons décidé :

1. De prolonger l'exercice 1947-48 jusqu'au 30 décembre 1948. Pour des raisons de facilités dans notre comptabilité, nous adopterons alors l'exercice correspondant à l'année civile.

2. De dédoubler la centrale et de créer, sur la rive droite une succursale. Notre collègue Haubrechts s'est offert pour l'organisation de cette succursale et je l'en remercie.

3. De créer peu à peu un fonds qui nous permettent d'organiser des actions de propagande. Nous pensons à l'éventualité d'un stand, une fois, à la Foire de Genève. (Nos collègues lausannois l'ont fait au Comptoir suisse et la chose a bien rendu).

4. De ne donner qu'une brochure gratuite sur 10, au lieu de 1 sur 7, ce qui permettra d'alimenter le dit fonds.

Voici cependant grosso modo le résultat des ventes du 1. 10. 47 au 30. 6. 48.

Nous avons commandé	10 800 brochures
Nous avons vendu	8 400 brochures
Solde de	2 400 brochures

pour repartir cet automne.

Nous avons distribué 1280 brochures gratuites.

Nous avons couvert nos frais ; la situation est tout à fait saine.

Notre gros stock de brochures nous permettra de dédoubler cet automne. Il nous empêche par contre de régler notre compte avec la Centrale suisse à Zurich actuellement. Ce n'est du reste pas nécessaire puisque l'exercice se prolonge jusqu'au 30 décembre et que Zurich boucle ses comptes également avec l'année civile.

Ces résultats sont réjouissants et le nombre des brochures vendues va toujours croissant :

Exercice 1943-44	3515 brochures
Exercice 1944-45	6100 brochures
Exercice 1945-46	7200 brochures
Exercice 1946-47	7600 brochures
Exercice 1947-48	8400 brochures

Cette progression croissante dans la vente, c'est à vous collègues-collaborateurs à l'O.S.L. que nous la devons. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir organisé dans vos écoles des ventes avec tant de succès. Nos gosses les premiers en sont les bénéficiaires.

Merci à tous.

Pour l'O. S. L. Centrale genevoise :
J. J. Dessoulavy.

NEUCHÂTEL

COMMISSION PÉDAGOGIQUE ET COMMISSION DE PRESSE

Après consultation des sections, les collègues suivants ont été désignés comme membres de la Commission pédagogique instituée par l'art. 45 des nouveaux statuts :

Délégués des sections :

Neuchâtel : (à désigner).

Boudry : *Mlle Th. Schmidt*, Colombier.

Val-de-Travers : *Philippe Lebet*, Buttes.

Val-de-Ruz : *Jean Zimmermann*, Geneveys-s/Coffrane.

La Chaux-de-Fonds : *Mlle Lilly Hirsch*, La Chaux-de-Fonds.

Le Locle : *Willy Guyot*, Le Locle.

Délégués du Comité central :

Mlle *Berthe Gaille*, Bevaix.

Willy Zwahlen, La Chaux-de-Fonds.

Par décision du C. C., les mêmes collègues formeront le noyau de la *Commission de presse* due à l'initiative de la Romande. Une séance spéciale sera consacrée à l'organisation du travail.

APRÈS 25 ET 40 ANS

Les festivités du Centenaire ont semble-t-il relégué certaines questions à l'arrière-plan. C'est probablement pourquoi l'initiative du Département concernant la remise d'un cadeau après 25 et 40 ans d'enseignement n'a pas encore reçu de solution définitive. Certaines communes, on le sait, se montraient peu favorables ou opposées à la proposition. Le Département est revenu à la charge et attend probablement encore des réponses.

Il faut signaler pourtant qu'on ne se fait pas partout tirer l'oreille. Sans parler des villes, où la coutume est établie depuis plus ou moins longtemps, nous savons que, dans un village au moins de la campagne, une institutrice, pour son jubilé de 40 ans d'enseignement, a reçu de la commune un don de 200 fr.

Nous avons aussi appris que, dans une autre localité du canton — et non des moindres — on a fêté, et c'est justice, le concierge d'un collège, qui avait accompli un stage de 25 ans ; mais on a oublié que, dans le même collège, un instituteur avait fait ses débuts le même jour exactement que l'honorable fonctionnaire. Un balai, évidemment... ça se remarque plus facilement qu'un morceau de craie...

S. Z.

FÉLICITATIONS

Après un stage passé à l'Institut des Sciences de l'Éducation, de Genève, notre collègue *Hubert Guye*, de Neuchâtel, a passé brillamment l'examen d'obtention du *Certificat d'études pédagogiques*.

C'est avec plaisir que nous constatons chez les jeunes instituteurs un vif désir de se perfectionner. Toutes nos félicitations.

S. Z.

RENCONTRE FRANCO-SUISSE D'ÉDUCATEURS

à Evian, les 19 et 20 septembre 1948

organisée par la Coopérative de l'Enseignement Laïc (C. E. L.) avec son chef C. Freinet, le groupe des Instituteurs haut-savoyards, le Groupe romand d'Études pédagogique et la Ligue Internationale pour l'Éducation nouvelle (section suisse).

Dimanche 19, 10 heures : « L'ÉDUCATION POUR LA PAIX DANS LA GÉNÉRATION ACTUELLE », par Fritz Wartenweiler, Dr Phil, au Herzberg-s/Aarau.

14 h. 30 : « LA PRÉPARATION DE LA PAIX CONCERNE-T-ELLE L'ÉCOLE ? », par M. Philippe Muller, docteur es-lettres et professeur à l'Université de Neuchâtel.

20 heures : « L'ÉDUCATION DU TRAVAIL ET LA PAIX », par C. Freinet, fondateur et directeur de la C.E.L. et pédagogue à Cannes.

Lundi 20, 9 heures : DISCUSSION GÉNÉRALE ET CONCLUSIONS.

16 heures : Dislocation.

UNE EXPOSITION DE TRAVAUX D'ENFANTS SERA ORGANISÉE.

Logement et entretien à Evian : 1,000 francs français environ pour les deux jours. Inscriptions jusqu'au 13 septembre auprès de Marcel Calame, instituteur à Malvilliers (tél. : 7 12 12).

Les personnes qui désirent participer à un billet collectif et à un *passport collectif* donneront, outre leur nom, prénom, adresse, leur date de naissance et leur origine.

Départ d'Ouchy, par bateau, dimanche à 8 h. 30.

Départ d'Evian, lundi, par bateau, 18 h. 15.

JURA

SEANCE DU COMITE GENERAL S. P. J.

Delémont, 28 août, vingt-cinq collègues formant le Comité général S.P.J. étendu... Pour être plus précis, disons qu'il y avait : le nouveau comité central, les présidents des sections, le président de la Commission de presse S.P.J., le président de la Commission des écoles normales, le représentant du Comité central S.I.B., le rapporteur général du Congrès de Bienne, les députés-instituteurs, le comité central encore en charge et le correspondant à l'« Educateur ». (Celui de l'École bernoise s'était fait excuser.)

Notre collègue Jeanprêtre préside et motive la séance du jour principalement par la publication de la mise au concours de la place de directeur de l'École normale de Porrentruy et certaines réactions dans la presse et le corps enseignant. La question paraît liée aux décisions du congrès de Bienne et il faut souhaiter une franche discussion entre collègues qui ne sont pas indifférents à l'avenir de l'école jurassienne. On passe alors aux tractanda.

Le verbal de la séance du 21 février 1948, lu par Mlle Berger, est accepté sans observation. Il existe aussi un verbal complet du congrès de Bienne, relevé du sténogramme des débats. Il sera mis en circulation entre les membres du comité général. On ne peut songer à le publier intégralement, et les comptes rendus parus dans l'École bernoise et l'Éducateur suffisent à éclairer nos lanternes. Le Dr Rebetez demande une rectification rédactionnelle à ce verbal à la suite d'une erreur dans le sténogramme. En substance, notre collègue précise énergiquement qu'il ne s'est jamais opposé à la discussion des thèses Joray, mais a demandé que le congrès ne prenne pas position au sujet des thèses 2, 3 et 4. Cette rectification est adoptée à l'unanimité.

Les comptes du congrès ne sont pas encore terminés, mais on peut prévoir un certain bénéfice. Le président propose de le partager également entre la Jurassienne et la section organisatrice. Cela aurait pour conséquence pratique d'encourager les futures sections chargées d'organiser les congrès pédagogiques. Cette proposition est acceptée par tous les membres présents.

Afin de rendre plus étroite la collaboration des maîtres aux écoles moyennes avec la S. P. J., il est proposé de convoquer le président de cette société à toutes les séances du comité et d'admettre la collaboration de nos collègues secondaires sous la même forme que celle des autres sections S. P. J.

M. Méroz, président. actuel, se déclare d'accord et remercie le comité qui fait sienne cette proposition.

On aborde alors la question de la mise au concours précitée. Il apparaît que la discussion portera sur les deux points suivants :

1. Mise au concours et nomination ou ajournement.
2. Termes de la mise au concours.

Il appartient à M. Mamie, président de la Commission des Ecoles normales, de renseigner le comité sur ces points. Il relève en particulier que la commission s'est prononcée à l'unanimité pour la mise au concours. Les thèses biennoises ne sont encore que des vœux et un travail de longue haleine reste à accomplir pour que les changements souhaités par la majorité du corps enseignant jurassien soient réalisés. En attendant, il faut un directeur à la tête de notre établissement de Porrentruy. Quant à la forme même de la mise au concours, elle a été faite par une commission objective qui prend sa tâche au sérieux, et sans aucune intention éliminatoire. On devrait avoir confiance en cette instance. Pratiquement, la mise au concours est un fait, on ne peut y revenir. Enfin, en réponse à la direction de l'Instruction publique lui demandant ce qu'elle pensait de la nomination d'une commission spéciale chargée d'étudier la thèse 4 du congrès de Bienne, la Commission des Ecoles normales a répondu qu'elle lui paraissait prématurée.

Le débat qui s'engage dès lors devient très animé et très intéressant à suivre. Le rapporteur général de Bienne, le Dr Joray, pense que les termes de la mise au concours sont équivoques, demande s'il est indispensable que le futur directeur enseigne obligatoirement la pédagogie et la psychologie et si l'on ne pourrait pas dissocier la direction même de l'enseignement. Il regrette, en outre, que la Commission des Ecoles normales ne se soit pas prononcée positivement sur la nomination d'une commission dont la création est urgente et conforme au vœu catégorique du corps enseignant jurassien. Ne peut-on pas craindre qu'en laissant passer le temps on en arrive à classer dans le tiroir aux souvenirs les thèses de Bienne ?

Sur le même sujet s'expriment encore nos collègues Poupon, Boillat, Landry, le Dr Junod, Joset, Berberat, Perrenoud et Montavon. Comme le relève le président, il n'y a pas de limitation à cet échange de vues et nous sommes assemblés pour parler à cœur ouvert. On se rend bien

compte combien il serait délicat de « chambarder » la nomination d'un directeur de l'Ecole normale ; on se rend compte aussi qu'il est nécessaire de rappeler les vœux du congrès ; trop souvent d'excellentes propositions sont restées sans effet.

A la fin d'une discussion très franche, parfois énergique, Montavon relève que nous sommes en présence de deux éléments qu'il faut savoir séparer :

D'une part, la mise au concours : c'est fait, et nous n'avons plus à intervenir ;

D'autre part, un vœu, la thèse 4 de Bienne : il faut en activer la réalisation sans tarder.

Cette proposition recueille la majorité et Jeanprêtre peut clore le débat qu'il présida, comme de coutume, en parfait arbitre.

A l'imprévu, notre collègue Petermann demande des renseignements au sujet de l'existence d'un comité des instituteurs interpartis. Chacun fait part de son étonnement de tels agissements et les réprouve. Aucun renseignement précis ne peut être actuellement fourni, mais la S. P. J. tient à proclamer que ni le comité, ni les sections n'ont trempé dans l'affaire et que le corps enseignant, dans sa grande majorité, désapprouve ce procédé.

Reber.

VARIÉTÉ

L'AUTRE ECOLE

C'était un de mes plus piètres écoliers. J'ai eu mille peines à lui enseigner les éléments du calcul et de l'écriture et, si j'en crois certains renseignements, il ne savait pas lire couramment en quittant l'école à quinze ans. Et puis, je l'ai perdu de vue.

Mais je l'ai rencontré l'autre soir. Il s'en allait vers les allées ombreuses d'une promenade publique, une dulcinée à son bras. Les lèvres tout près de sa petite oreille à elle, il lui disait des choses que je devinais tendres.

Vous pensez que j'ai eu une mauvaise pensée, que je me suis dit : « Heureusement qu'il parle et qu'il n'écrit pas parce que l'écriture et les fautes d'orthographe pourraient la refroidir ! »

Point du tout.

Au contraire, j'ai pensé que l'école était une éducatrice et que la vie en était une autre. Je sais que des « as » de huit ans n'ont pas tenu leurs promesses, que des poètes en herbe sont devenus chiffonniers et que des cancre ont donné de braves pères de famille. Je sais que la semence que nous lançons dans ces petits cœurs et ces petits esprits a mille façons de lever... ou de ne pas lever. Et je songe avec infiniment d'indulgence à cette boutade d'un de mes anciens élèves qui me disait : « Vous nous avez enseigné beaucoup de choses, mais pourquoi n'avez-vous jamais parlé de l'amour ? C'est pourtant l'essentiel de la vie ! » J'aurais dû lui répondre : « Ça s'apprend si bien tout seul ! » J'ai préféré sourire. Ça dit tout ce qu'on veut, un sourire !

M. Matter.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE CENTENAIRE DE LA CONSTITUTION DE 1848

Nos écoles ont été officiellement invitées à consacrer au moins un entretien à ce centenaire (15 septembre pour le canton de Vaud). Nous rappelons à nos collègues la documentation de notre numéro du 7 août, assez riche et vivante pour intéresser les grands élèves.

C'est en songeant à de jeunes élèves qui n'ont pas encore des notions de civisme et d'histoire sur les faits de 1848 que les notes suivantes ont été rédigées.

Nous chantons la Suisse, notre Patrie; nous la célébrons et vous pensez peut-être qu'elle a toujours existé. Non, la Suisse avec le contour que vous lui connaissez sur une carte géographique, avec ses vingt-deux cantons, son Conseil fédéral qui la dirige, ses postes, ses chemins de fer, son drapeau, cette Suisse ne date guère que de cent ans.

En parlant de 1848, on dit : l'année du centenaire ! De quel centenaire s'agit-il ? Voici. Le 12 septembre 1848 fut un jour de grande joie pour toute la Suisse. Les canons tonnent. Des feux brillent sur les montagnes et s'appellent d'un sommet à l'autre pour se transmettre une bonne nouvelle. Elle part de Berne où sont réunis les délégués des cantons. Cette nouvelle : La constitution est adoptée. (On peut montrer celle de 1874. La constitution fixe les droits et les devoirs des citoyens, la forme du gouvernement.) Les citoyens suisses avaient voté le 1er septembre. Accepteraient-ils oui ou non cette nouvelle constitution ? Par 169 743 oui contre 17 899 non, ils avaient accepté le projet soumis.

Deux dates : 1291 et 1848.

1291 : La fondation de la Confédération par Uri, Schwyz et Unterwald, les trois pays au bord du Lac des Quatre-Cantons. La première alliance. Le premier pacte que nous célébrons chaque année, le 1er août. Puis la famille s'est agrandie au cours des siècles. De nouveaux cantons ont demandé leur admission : Lucerne, Zurich, Glaris, Zoug, Berne ; puis Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse et Appenzell et enfin la Confédération s'est complétée de St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève.

Les cantons ne formaient pas un solide faisceau. Ils étaient assez indépendants les uns à l'égard des autres. C'étaient des amis, des alliés, qui entendaient faire aussi à leur tête quand ils en avaient le désir. (Pour illustrer ce fait, on pourrait dessiner quelques écussons groupés autour des Waldstaetten, mais dans un ordre dispersé. Le même arrangement pourrait être obtenu au moyen d'écussons dessinés et découpés.)

1848 ! La nouvelle constitution cimente, groupe les cantons en une famille bien unie. Vingt-deux cantons, un seul peuple ! (L'écusson fédéral et, disposés en cercle tout autour, les écussons des cantons.)

Comment cette unité s'est-elle réalisée ?

Depuis 1848, la Suisse a un gouvernement, le Conseil fédéral, qui dirige toute la Confédération. Deux Chambres ou Conseils préparent les

lois : Le Conseil national, qui représente le peuple, et le Conseil des Etats, dans lequel figurent les délégués des cantons. Ainsi qu'un Tribunal fédéral. Berne est choisie comme ville fédérale.

Cette unité de la Suisse a été réalisée encore dans d'autres domaines : les postes, la monnaie, les douanes et les mesures.

Les postes. Avant 1848, les postes appartenaient aux cantons ou à des entreprises privées. Des régions étaient mieux desservies que d'autres ; les prix variaient ; le trafic était irrégulier. A partir de 1849, c'est la Confédération qui organise le service postal pour tout le territoire suisse.

La monnaie. Le voyageur suisse qui se rend en France doit changer son argent. Il achète des billets français et si de France il passe en Angleterre, il se pourvoira de monnaie anglaise, car chaque pays a son argent. Avant 1848, la Suisse n'avait pas de monnaie fédérale. Chaque canton ou presque avait ses pièces. On avait des ducats, des batz, des florins, des écus, etc. Passer d'un canton dans un autre était aussi compliqué alors que de franchir des frontières internationales. Aussi pour faciliter les échanges, la Constitution de 1848 a fixé qu'une seule et même monnaie aurait cours dans toute la Suisse.

Les douanes. Reprenons l'exemple de notre voyageur. Que présente-t-il à la sortie de la Suisse ? Pourquoi un passeport ? Non seulement les voyageurs sont contrôlés, mais les douaniers vérifient également les marchandises qui doivent acquitter des droits d'entrée. Les frontières sont donc des barrières qui limitent les pays. Tout au long de notre frontière s'échelonnent des postes de douane.

Avant 1848, d'un canton à l'autre, on payait des droits ; parfois pour pénétrer dans une ville, pour franchir un pont on s'acquittait d'une taxe ou péage.

La Constitution de 1848 a supprimé toutes ces barrières cantonales, pour maintenir les douanes fédérales à la frontière. La Confédération en retirant seule les ressources.

Les mesures. Outre la diversité des monnaies et la complication des douanes, un autre fait entravait les échanges. C'était la diversité des poids et mesures. A la place du mètre, on utilisait le pied, le coude, l'aune ; pour les unités de surfaces, on ne parlait pas d'ares ou d'hectares, mais de poses, de perches, de matins, d'ouvriers. Quelques-unes de ces appellations sont encore usitées. Ce que nous mesurons en kilos ou en litres, s'appréciait en livres, en quarterons, en onces, etc. Et ces mesures variaient encore d'une région à l'autre. La constitution de 1848 a fixé que la Confédération uniformiserait le système des poids et mesures. (En réalité le système métrique n'a été adopté qu'en 1875.)

La constitution de 1848 n'a pas seulement cherché à faciliter le commerce et la vie économique de la Suisse, elle a voulu renforcer l'amitié et la solidarité entre cantons.

Et voici les premières lignes de la Constitution :

Au nom de Dieu Tout Puissant !

La Confédération Suisse,

voulant affermir l'alliance des Confédérés, maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur de la Nation Suisse, a adopté la Constitution fédérale suivante...

Affermir l'alliance des Confédérés. Les cantons ne vivront plus comme des voisins qui se rendent des services de temps à autre, mais comme les membres d'une même famille.

Maintenir et accroître l'unité. La Suisse compte non seulement vingt-deux cantons, elle se divise en Suisses alémaniques, romands et italiens ; on y parle quatre langues principales ; on y pratique deux religions. Que de diversités ! De causes de divisions semble-t-il ! Et pourtant la Suisse veut être « une ».

Une pour maintenir et accroître sa force. Il faut qu'elle vive, qu'elle se développe et que dans des circonstances graves elle soit capable de se défendre.

Sa force... et son honneur ! L'honneur de la Suisse, c'est de rester indépendante, libre de maintenir et de faire respecter sa neutralité, d'être une nation secourable, hospitalière.

« Un pour tous, tous pour un », comme dit notre devise.

« Qu'il est donc réjouissant que tous les Suisses ne soient pas sortis du même moule, qu'il y ait des Zurichois et des Bernois, des gens d'Unterwald et de Neuchâtel, des Grisons et des Bâlois, et même deux espèces de Bâlois ! Qu'il y ait une histoire d'Appenzell et une histoire de Genève ! Cette variété dans l'unité — Dieu veuille nous la conserver — voilà la véritable école de l'amitié ! » (Gottfried Keller.) H. J.

VAUMARCUS — CAMP DES ÉDUCATEURS

Pour la première fois, j'ai eu le privilège de monter à Vaumarcus et d'y vivre, en face de ce paysage admirable, quatre journées inoubliables. En ce soir du retour, dans le silence aimé du foyer retrouvé, assis à la table où m'attend, fidèle, la besogne quotidienne, je songe à vous, chers amis campeurs. Je songe aux heures émouvantes que nous avons partagées, là-haut sur la colline. A vos témoignages d'hommes assoiffés de sincérité, à nos discussions ardentes et toujours chevaleresques, à cette ambiance même de gaie camaraderie qui présidait aux plus humbles travaux du « ménage ». A toi, ami Ratéfy, qui emporteras dans ta lointaine Madagascar, à travers la vision d'une Europe en folie, le souvenir de cette poignée d'hommes qui cherchaient, comme toi, à voir clair en eux-mêmes.

Je songe aussi, avec reconnaissance, aux enrichissants messages des hommes d'élite qui montèrent pour nous sur la colline, apporter le fruit de leurs méditations. Vos pensées rejoignaient les nôtres avides de connaître, et souvent, par un miracle qui semble coutumier là-haut, elles apportèrent la réponse aux questions qui préoccupaient la plupart d'entre nous.

« REV. 48 », disiez-vous, cher Monsieur Jeanrenaud, dans votre plaisante allocution de clôture, en faisant allusion aux inscriptions qui figurent sur les locomotives. Eh bien ! oui, c'est revisés dans leur cœur et dans leurs pensées que ceux qui quittèrent ce matin la colline vont s'attaquer à une nouvelle année, dans l'espoir de la prochaine Revision qui les ramènera nombreux, toujours plus nombreux, sous le drapeau de Vaumarcus.

6 août 1948.

J.-P. Rochat.

LA PAGE DU CINÉMA

Avec la reprise des classes, c'est le moment de penser à de nouvelles méthodes, à de nouveaux moyens destinés à rendre l'enseignement toujours plus vivant, toujours mieux adapté à la psychologie de l'enfant. Tel est le cinéma, technique qui n'en est qu'à ses débuts dans le domaine de l'éducation, mais des débuts prometteurs. Il est prêt à répondre à ce qu'on attend de lui, pour peu que se multiplie le nombre de ceux qui font appel à ses services. On verra un peu plus loin, en effet, dans le passage consacré au rapport de la Centrale du Film scolaire de Berne, que le développement du cinéma scolaire, s'il doit compter sur ses seules ressources, dépend de la consommation des films. Loi vigoureuse des frais généraux !

A.S.O.F.E. (Association Suisse des Offices du Film d'Enseignement). C'est le nom d'un nouvel organisme né de la fédération des trois centrales de notre pays : Berne, Bâle et Zurich. C'est lui qui sera chargé du choix et de l'achat des films à l'étranger, de leur adaptation aux besoins de notre école; il étudiera les conditions générales de l'emploi du cinéma dans notre pays. Les fiches documentaires accompagnant chaque film sont établies sous son égide. Les prix de location sont unifiés. Les centrales conservent leur autonomie financière et administrative. Nul doute que cette centralisation partielle ne soit avantageuse pour le développement du ciné scolaire en Suisse. En allemand : V.E.S.U.

Films nouveaux. — Nous avons le plaisir de signaler la sortie des films suivants à la Centrale de Berne : No 169 : *Sucre de betterave et sucre de canne*. — No 165 : *L'Argentine*. — No 175 : *Le canal Albert*. — No 177 : *Provenance et production du caoutchouc brut*. — No 178 : *Le travail du caoutchouc brut*. — No 167 : *Le radium*. — No 170 : *Les rayons Röntgen (rayons X)*. — No : *La pompe aspirante et foulante (dessin animé)*. Un film sur le moteur à explosion est à l'étude.

Un peu de statistique. — Nous tirons d'un récent rapport de la Centrale du film scolaire à Berne les quelques renseignements suivants : *Nombre des membres* à fin juin 1948 : 119. — *Nombre des élèves* pour lesquels la contribution annuelle a été acquittée : 30,123, dont 22,440 pour Berne, 4138 pour Vaud, 1607 pour Neuchâtel, 1344 pour le Tessin. Trois mille et vingt et une bobines sont sorties en prêt. Dans le cas d'un emploi régulier du cinéma dans toutes les classes abonnées (au moins douze films par an et par classe), le nombre des locations s'élèverait à 12,000. Il serait encore *quatre fois trop faible* pour assurer au cinéma scolaire une base financière saine en même temps que des prix bas. (D'une enquête faite aux Etats-Unis.) Il y a donc encore de la place pour de nombreux amateurs !

Les autorités et le cinéma scolaire. — La question de l'enseignement par le film va de nouveau être examinée par la prochaine conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique qui se réunira en septembre.

Pour vous renseigner... pour vos achats d'appareils : Barbey : La Forclaz. — Glaus : Valeyres-s/Ursins. — Pahud : Payerne. — Pécoud : Fontaines. — Sauvain : Cormoret. — Yersin : Fey. — Ziegenhagen : Le Mont. — Zürcher : Neuchâtel. (L'achat de projecteurs auprès de la Cen-

trale de Berne procure à celle-ci des ressources appréciables dont bénéficient indirectement les abonnés ; ne manquez donc pas de vous adresser aux collègues ci-dessus.)

INFORMATION

LE CASTELET

Chers collègues, désirez-vous accorder un moment de saine gaieté à vos élèves, alimenter la caisse du matériel de classe, aider le « Secours aux enfants » ou quelque autre œuvre d'entraide, locale ou régionale ? Adressez-vous au théâtre Guignol « Le Castelet », à St-Cergues s/Nyon. Son animatrice, Mme Poliakova — qui est aussi un délicat et spirituel écrivain et la traductrice des livres de Ramuz en polonais — a créé, exprès pour les enfants de notre canton, des pièces exquises ou amusantes, elle a adapté des contes et des récits aimés. Vous entendrez et vous verrez le traditionnel Polichinelle anglais, un « Bourreau », un « Diable » et — oui — un authentique Vaudois qui ravira les grands autant que les petits.

Ces lignes de la créatrice du « Castelet », tirées d'un journal tessinois, ne vous donnent-elles pas aussi l'envie de connaître ce nouveau Guignol de chez nous ? « Tout en animant mes poupées, je vois la salle à travers la petite lucarne de la toile, je vois les visages des enfants avec toutes leurs expressions changeantes et je sens qu'entre les poupées, qui sont moi, et les gosses, il s'établit un contact merveilleux... »

V. M.

DES AUTEURS DE CHOIX ?

DES ROMANS CAPTIVANTS ?

DES LIVRES AVANTAGEUX ?

Achetez par abonnement les éditions du

« PLAISIR DE LIRE »

Versez seulement Fr. 5.- au compte de ch. post. 11 1761, et vous recevrez dans le courant de l'année, en toute propriété, trois ou quatre volumes, selon leur importance.

SECRETARIAT : M. ZAHND, instituteur, chemin des Clochetons, 19, Lausanne.

Encore disponibles : Balzac : Le Colonel Chabert. — Gouzy : Le Nord est pire. — Daudet : Le Petit Chose. — Maupassant : La Rempailleuse. — A. de Chambrier : Sybille. — Zahn : Le Diffamateur, etc.

MANUFACTURE DE CIGARES

FIVAZ & C^o S. A.

PAYERNE

Conservatoire de Lausanne

Alfred POCHON, directeur

Saison 1948-49 - Nouveaux cours spéciaux

Hans Haug : pour professionnels :

Cours de direction pour chefs de chœurs
(théorie et pratique)

Cours d'instrumentation
et de lecture de partitions.

Pour amateurs :

Cours d'harmonie - Cours de contrepoint.

Renseignements et inscriptions au secrétariat, rue du Midi 6, téléphone 2 26 08.

Jeunes filles qui désirez vous créer une situation stable, rémunératrice, suivez les cours de

L'ÉCOLE HERMÈS

Grand Chêne 8 LAUSANNE Téléph. 3 25 45

Dirigée par M. Ruchonnet, ancien professeur de l'Ecole Supérieure de commerce

Sténographie - Dactylographie - Branches commerciales

ouvrira pour débutants, le 21 septembre, à 14 h., un cours-école de trois mois
Les systèmes de sténographie Duployé, Aimé Paris et sténotypie seront enseignés.

Succès garanti. Placement des élèves. Nombreuses références

Demandez renseignements et programme à l'**Ecole Hermès**.

LANGUES

COMMERCE

MATURITÉ FÉDÉRALE

MATURITÉ COMMERCIALE

ADMISSION AUX PTT ET CFF

ÉCOLE BENEDICT

TERREAUX 35 — TÉL. 2 81 00 — LAUSANNE

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves à partir de 16 ans

Section B : Garçons de 10 à 15 ans

MATURITÉS, BACCALAURÉATS

ENTRÉE AU GYMNASÉ

RACCORDEMENT AUX COLLÈGES

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur.

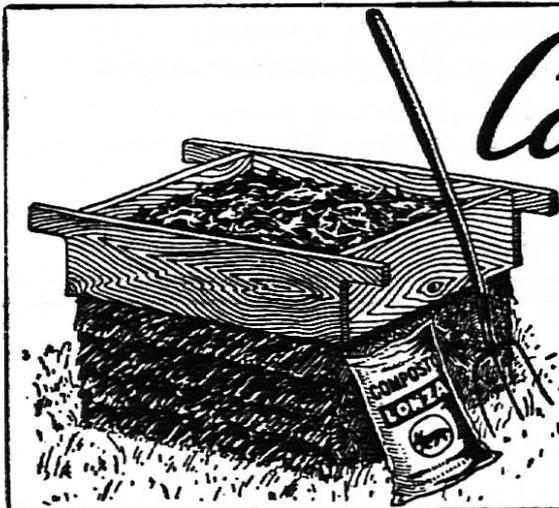
Téléphone 3 35 99

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
Lausanne

**CONDITIONS DE FAVEUR
AUX MEMBRES DE LA S.P.V.**

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**



Composto Lonza

transforme rapidement tous déchets
de jardin, feuilles, tourbe etc.
en excellent fumier

LONZA S. A. BALE

BAR DÉGUSTATION
ST LAURENT 19



SERVICE EXPRESS

La Fermière
S.A.

Dégustez
nos excellentes
spécialités.

MILK-BAR
ST FRANÇOIS 8



AMBIANCE AGRÉABLE

BITTER DES
DIABLERETS

L'APÉRITIF PARFAIT

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Nouveauté :

Camille DUDAN

directeur du Collège classique à Lausanne

LA PAILLE ET LA POUTRE ou Les surprises du langage

Un volume de 184 p., 12 × 19, broché Fr. 4.80

Si l'auteur a tenu à publier quelques-unes des causeries qu'il fait à la radio sous ce titre, c'est pour permettre à chacun de profiter de ces leçons, tout en goûtant la forme originale et piquante d'un dialogue où deux interlocuteurs cherchent à se surprendre l'un l'autre afin de mieux mettre le doigt sur les fautes que nous commettons trop souvent.

Dans la collection des Petits atlas de poche Payot :

W. RYTZ-MILLER: FLEURS DES CHAMPS

Un volume de 64 p., 11 × 15, avec 26 pl. en couleurs . . Fr. 4.20

Description des fleurs les plus communes qui ornent les prairies et les champs, avec une introduction sur la structure de la plante et le mystère végétal.

Rappel :

GROSGURIN (L.)

Méthodologie de géométrie

Un volume de 192 p., 22 × 14,5, avec 315 figures, broché Fr. 6.—

L'enseignement de la géométrie revêt communément deux formes. L'une, utilitaire, se borne étroitement à des calculs de surfaces et de volumes. L'autre, celle d'Euclide, procède par axiomes et théorèmes. La Méthodologie de L. Grosgurin vise à une forme intermédiaire ; elle examine non seulement la géométrie dans ses origines concrètes, mais encore elle tend à faire raisonner sur des faits immédiats et simples. Le manuel de Géométrie mis en service à Genève dès 1944, pour les élèves de 10 à 15 ans, en est une application. L'ouvrage n'a pas l'ambition d'empiéter sur la forme classique d'Euclide ; dans un domaine important de la connaissance, il apporte matière à réflexion et des éléments de travail originaux et nouveaux au corps enseignant des écoles primaires, des cours complémentaires et des écoles normales pour instituteurs.

Nota. — La Méthodologie d'Arithmétique du même auteur est épuisée.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZÜRICH

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves à partir de 16 ans

Section B : Garçons de 10 à 15 ans

MATURITÉS, BACCALAURÉATS
ENTRÉE AU GYMNASÉ
RACCORDEMENT AUX COLLÈGES

Cours préparatoires en vue de l'École Normale

Paul Cardinaux, directeur.

Téléphone 3 35 99

L'ÉCOLE HERMÈS

spéciale pour la formation complète des

STÉNO-DACTYLOGRAPHES

ouvrira un nouveau cours-école le 21 septembre à 14 h. Les systèmes de sténographie Duployé, Aimé-Paris et sténotypie seront enseignés.

SUCCÈS GARANTI - PLACEMENT ASSURÉ

Demandez renseignements à l'École Hermès, Grand-Chêne 8, Lausanne.

PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 3 55 77

PIANOS neufs
et
occasions

205

E. K R A E G E

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

L'indépendance commence par l'épargne

L'épargne exige la sécurité

La sécurité s'obtient par des placements de premier ordre

Pour toutes vos opérations, adressez-vous au

Crédit Foncier Vaudois

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

LAUSANNE - 36 agences dans le canton de Vaud

Bibliothèques scolaires!

Grand choix de livres
pour enfants

Ouvrages classiques

Demandez la liste de la collection
des « Chefs-d'oeuvre »

Le volume broché **1.90**

Grands Magasins

INNOVATION S. A.

LAUSANNE